

Une Industrie, ça prend du

Marketing

Lire entre les lignes du dépliant
« Le Québec progresse »



Document de référence :

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « *Le Québec progresse* », avril 2008. Un dépliant qui fait le bilan des cinq ans de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Activité proposée

- Prenez cinq minutes pour lire le dépliant.
- En petit groupe (5 ou 6 personnes), identifiez une chose (un message, une idée, un « flash ») que vous **retenez** de votre lecture du dépliant.
- De chaque petit groupe, entendez-vous sur une réflexion que vous avez le goût de partager avec le grand groupe.
- Compléter le retour en grand groupe avec les éléments suivants...

Exercice de déconstruction

Qui a produit ce dépliant ?

- La photo de Charest indique son importance. Le gouvernement produit énormément de dépliants, peu ont la photo du Premier ministre du Québec.

Pourquoi a t-on produit ce dépliant ?

- Pour vendre la lutte gouvernementale contre la pauvreté. Sa réussite. Ses bons coups.

Les photos

(On va prendre trop de temps sur les photos; mais le dicton dit qu'une image remplace mille mots...)

1. Que retenez-vous des photos?

- Tout le monde est heureux
- Tout le monde, sauf un gamin, est souriant
- Les dents sont belles
- L'habillement est correct
- L'obésité... pas de problème...

2. Sont-elles des personnes pauvres?

- Si on ne veut pas tomber dans les préjugés, peut-être doit-on poser la question différemment :
 - **Qu'est ce qu'il y a dans ces photos qui indiquent que le logement est insalubre?**

- Que les enfants n'ont-ils peut-être pas mangé ce matin?
- Qu'a t-il (peut-être) un problème d'endettement?
- Le ballon de soccer – appartient-il au petit gamin ou est-il emprunté de l'école ou des scouts ou du photographe...

3. Les photos, ont-elles un contexte ?

- Les personnes, se trouvent-elles dans un environnement : dans une pièce, avec d'autres personnes (en inter-action), au travail...
- Car la pauvreté, c'est aussi l'environnement....

4. Ses photos, pourraient-elles se trouver dans n'importe quelle annonce dans l'Actualité, Coup de pouce, Châtelaine...

Qu'est-ce qui est là (Quelques éléments)

Note : On ne fera pas une guerre de chiffres (Car le marketing, c'est un peu ça - tu sélectionnes tes chiffres, tu les mets en valeur, tu manipules... et c'est de la bonne guerre.) Pour trouver une contestation des chiffres, voir Josette Catellier (R des Centres de femmes, sept 2008), *Un dépliant parmi d'autres : Tentative de déconstruction.*

Nos commentaires :

Message du premier ministre :

Note : La « société québécoise » est en lutte contre la pauvreté – et on fait un listing des partenaires en lutte (communautaire, entreprises, acteurs régionaux) – puis, le Gouvernement ? Où est-il ?

Note : On nomme le *Conseil du bien-être du Canada* qui félicite le Québec pour sa lutte contre la pauvreté. En fait, le Conseil dénonce (son rapport de 2007) tous les gouvernements parce qu'ils ont mis de l'avant peu de politiques efficaces; à l'intérieur de cette critique globale, il note que les politiques du Gouvernement du Québec ont aidé certaines familles, notamment celles ayant besoin des services de garde. **Note :** On ne fait aucune référence à l'ONU qui a dénoncé les efforts des gouvernements canadiens en matière de lutte à la pauvreté.

Note : L'objectif – que le Québec, d'ici 2013, soit parmi les nations comptant le moins de « personnes en situation de pauvreté. » Nulle part dans le dépliant ne définit-on qui est une « personne en situation de pauvreté »...

Bloc : Des conditions de vie améliorées

Note : on parle d'un objectif de créer 20 000 logements sociaux et communautaires (? Un logement communautaire ???). Le dépliant ne fait référence ni au nombre dont nous avons besoin (Si on a besoin de 30 000, un objectif de 20 000 est une chose; mais si on a besoin de 120 000 c'est une autre chose...), ni au nombre d'unités déjà construit ou en chantier (C'est quand même un bilan sur 5 ans... il doit y avoir des chiffres...)

Titre : Des milliers d'adultes et d'enfants ne sont plus prestataires d'une aide financière de dernier recours.

Question : Depuis quand les enfants sont-ils des prestataires d'une aide financière de dernier recours?

Question : Pourquoi y a-t-il moins de prestataires ? *Sous-question :* Ça veux-tu dire qu'il y a moins de personnes pauvres au Québec (puisque la lutte est contre la pauvreté, pas (en principe du moins) contre les prestataires d'aide sociale)

Les graphiques (tableaux « Augmentation du revenu disponible »)

Avez-vous remarqué que les échelles ne sont pas pareilles? Les graphiques sont de tailles identiques, mais l'échelle Y dans l'un va de 15 000 à 25 000\$ et dans l'autre de 15 000 à 30 000\$. Ça donne l'apparence que ça va bien pour la famille monoparentale avec deux enfants. Et puis que le tout est dans l'apparence. Ici on peut parler du « marketing tricheur ».

Bloc : L'accès aux médicaments pour les personnes à faible revenu

On dit : « ... les adultes prestataires de l'aide sociale ont désormais droit à la gratuité complète des médicaments en vertu du régime public d'assurance médicaments. »

On ne dit pas : 1) Que tous les médicaments ne sont pas couverts par le régime en question (on est supposé de le savoir... bonne guerre... mais le pompe à l'asthme, qui va la payer...); 2) Le **dégel des prix** de médicaments (mesure qui a accompagné la mesure de gratuité dont il est question) a causé un tort majeur aux personnes pauvres qui ne sont pas des prestataires d'aide sociale (dont les 56,000 vantées à la page précédente...)

Ce qui n'est pas là

Le marketing, c'est un choix de ce que tu vas inclure et de ce que tu vas exclure...

Dans le dépliant, vous ne trouverez pas...

1. **Le concept de droit.**

L'État ne reconnaît pas que les personnes pauvres ont des droits. Dont celui à un niveau de vie adéquat. À une nourriture suffisante. À des protections sociales adéquates.

2. **Une reconnaissance que l'emploi est de moins en moins une façon de sortir de la pauvreté.**

Partout dans le dépliant on parle de l'emploi et des mesures mises en place pour aider les travailleurs ou pour aider des personnes à réintégrer le marché du travail. Il n'y a aucune référence au seuil de faible revenu (mesure de sortie de la pauvreté et qui est chiffré aux alentours de 22 000\$ pour une personne seule).

Le paradoxe est le suivant : Au cœur de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté est l'emploi. Mais, de moins en moins le travail est-il un moyen suffisant pour sortir de la pauvreté :

- On note que le **salaires minimum** augmente à 8,50 l'heure; on ne dit pas qu'un salaire minimum de **10,43\$** l'heure serait nécessaire pour sortir de la pauvreté;
- L'**augmentation du coût de la vie** (électricité, transport, nourriture...) fait que le pouvoir d'achat des travailleurs, et particulièrement des bas salariés s'est effondré depuis les dernières 15 années (Voir le rapport de l'OCDE sorti dans la semaine du 24 octobre 2008)
- La **réduction ou le resserrement (ciblage) des programmes sociaux** (l'aide sociale et le régime des médicaments sont nommés dans ce dépliant) font que certains fardeaux fiscaux sont **transférés de l'État aux particuliers**. Le nom scientifique de ce transfert est la « responsabilisation » Or, traditionnellement, les programmes sociaux accessibles étaient considérés comme un moyen important de

distribution de la richesse.

3. **Une reconnaissance que la Loi visant à lutter contre la pauvreté a créé de la pauvreté**
Évidemment l'indexation partielle des prestations de l'aide sociale des personnes aptes au travail, et ce depuis même avant l'adoption de cette loi, fait que ces personnes sont plus pauvres aujourd'hui qu'hier.

Pour un grand nombre de personnes qui ont quitté le régime d'aide sociale (directement ou par le biais du programme Alternatif Jeunesse -aucune mention dans le dépliant-) pour aller sur les programmes d'employabilité, la pauvreté a augmenté.

- Parce que ça coûte cher travailler (surtout pour les gens à bas salaire) : l'habillement, le transport, parfois la garderie, le dîner et la collation...
- Parce que ça coûte cher quitter le « régime de dernier recours » - soins dentaires « payés », médicaments « payés »...

TROVEPO
novembre 2008